

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis			Date d'inspection	
Nadine Perreault	2019	2019381			Le 20 septembre 2023	
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone
Garderie chez Nadine				(506) 737-8425		
Adresse						
845 chemin Canada Edmundston NB E3V 3X1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			èglement	•		Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux						
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducat enfance et ses règlements sur les permis en foncti quotidiennes, des exigences d'affichage, de l'aire o personnel (aucun changement). Les enfants vont à l'extérieur durant ma visite.	on du ratio, d	es do	ssiers d'in	cident, d	des activité	és
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivra permis	ance de	Dat		0 septer	mbre 2023	
original signé par Nadine Perreault Signature de l'exploitant ou de la personne désign	 née	Dat		0 septer	mbre 2023	